

Communiqué

ACE AVIATION ANNONCE SES RÉSULTATS DU DEUXIÈME TRIMESTRE

MONTRÉAL, le 12 août 2011 – Gestion ACE Aviation Inc. (ACE) a annoncé aujourd'hui ses résultats pour le deuxième trimestre de 2011.

Résultats

Le 1^{er} janvier 2011, ACE a commencé à préparer ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), avec retraitement rétroactif des données comparatives pour 2010.

Au deuxième trimestre de 2011, ACE a enregistré une perte de 2 M\$, comparativement à une perte de 64 M\$ au deuxième trimestre de 2010 compte tenu de sa part proportionnelle des pertes d'Air Canada, après régularisation, au montant de 65 M\$.

Actifs et passifs

Le 31 juillet 2011, l'actif net d'ACE s'élevait à 425 M\$, soit 13,09 \$ par action. L'actif sous-jacent d'ACE comprend :

- une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 351 M\$;
- une créance de 7 millions de dollars sur Air Canada relativement aux taxes de consommation;
- 31 millions d'actions avec droit de vote de catégorie B d'Air Canada dont la valeur marchande était de 66 M\$ selon le cours de clôture à la TSX le 29 juillet;
- 2,5 millions de bons de souscription pour l'achat d'actions avec droit de vote de catégorie B d'Air Canada au prix d'exercice de 1,44 \$ (1,25 million de bons) et de 1,51 \$ (1,25 million de bons) par action, qui avaient une juste valeur estimative de 2 M\$.

À cette date, ACE affichait également des créanciers et des charges à payer de 1 M\$.

Vérifications fiscales

ACE a déposé une demande auprès de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec afin d'obtenir des certificats de décharge. Elle continue de collaborer avec les autorités fiscales dans le cadre de leurs vérifications des déclarations de revenus d'ACE pour les exercices 2005 à 2010. Des vérifications relativement à d'autres taxes et impôts sont également en cours.

À la fin de 2010, ACE a reçu de Revenu Québec des avis de nouvelle cotisation s'élevant à 37,7 M\$, montant qu'elle a payé. Les nouvelles cotisations portaient surtout sur les vérifications de la TPS et de

la TVQ pour ACTS SEC et la société qu'elle a remplacée, Société en commandite ACTS, relativement aux périodes antérieures à la monétisation d'ACTS SEC par ACE en octobre 2007. Du montant de ces nouvelles cotisations, 35,4 M\$ sont recouvrables auprès d'Air Canada et d'autres parties. Le montant total recouvrable de 35,4 M\$ comprend la somme de 33,4 M\$ recouvrable auprès d'Air Canada et la somme de 1,1 M\$ recouvrable auprès d'Aveos performance aéronautique inc. à la suite de leurs demandes de crédit de taxe sur les intrants connexes à l'Agence du Revenu du Canada. ACE a convenu d'indemniser Air Canada et Aveos des pertes qu'elles subiraient si les demandes de crédit de taxe sur les intrants venaient à faire l'objet d'une nouvelle cotisation.

Au deuxième trimestre de 2011, ACE a reçu de nouveaux avis de nouvelles cotisations relativement à la TPS et à la TVQ s'élevant à 7,4 millions de dollars, montant qu'elle a payé. De ce montant, la somme de 6,8 millions de dollars est recouvrable auprès d'Air Canada.

Au deuxième trimestre de 2011, ACE a également reçu de Revenu Québec des avis de nouvelles cotisations relativement à d'autres taxes s'élevant à 2,9 millions de dollars, montant qu'elle a payé. Ces avis de nouvelles cotisations concernent l'exercice 2005.

Il se peut que les vérifications des déclarations de revenus et d'autres taxes et impôts en cours entraînent de nouvelles cotisations.

Stratégie

À l'avenir, le conseil entend étudier activement des alternatives afin de maximiser la valeur pour les actionnaires et de leur retourner des actifs.

Pour un complément d'information sur les documents publics d'ACE, dont sa notice annuelle, veuillez consulter SEDAR au www.sedar.com.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué renferme des énoncés prospectifs. Ces énoncés peuvent se rapporter à des analyses et à d'autres renseignements fondés sur la prévision de résultats à venir et l'estimation de montants qu'il est actuellement impossible de déterminer. Ces énoncés peuvent porter notamment sur des stratégies, des attentes, des opérations prévues ou des actions à venir. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes tels que « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « pouvoir », « planifier » et autres termes semblables, éventuellement employés au futur ou au conditionnel, ainsi qu'à la mention de certaines hypothèses. Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont assujettis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions ou projections ne sont donc pas entièrement assurées en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont le marché, l'évolution de la réglementation ou les procédures judiciaires, les actions de tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents déposés par ACE auprès des autorités canadiennes des valeurs mobilières et, notamment, ceux qui sont identifiés à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion modifié d'ACE de l'exercice 2010 daté du 4 mai 2011. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes d'ACE en date de son établissement et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, ACE n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue en vertu de la réglementation en valeurs mobilières applicable.

Renseignements : Des Beaumont 514 205-7639

Internet : www.aceaviation.com